



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBERY CEDEX



Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**

**La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Arrêté n° 2025-ETS EJF-045
portant dotation complémentaire
pour l'exercice 2024**
pour l'ensemble des établissements et services gérés par
**l'association «Le Val de Crêne»,
2 place de la Mairie
73310 Saint-Pierre-de-Curtille.
N° Finess 730783297**

VU l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;

VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L. 313-11 et suivants ;

VU le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R. 241-3 à R. 241-9 ;

VU l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil départemental ;

VU l'arrêté conjoint Etat-Département de la Savoie en date du 03 juillet 2017 portant autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants du Val de Crêne, sise 2 place de la Mairie 73310 Saint-Pierre-de-Curtille ;

VU l'arrêté conjoint Etat-Département de la Savoie en date du 6 mai 2024 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants du Val de Crêne, sise 2 place de la Mairie 73310 Saint-Pierre-de-Curtille ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 16 décembre 2024, fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°2024-ETS EJF-037 portant sur la tarification et dotation pour l'exercice 2024 ;

VU le compte administratif 2024 transmis par courrier conjoint du Préfet et du Président du Conseil départemental de la Savoie actant les résultats des comptes administratifs 2024 pour l'ensemble des établissements et services gérés par l'association «Le Val de Crêne» ;

Considérant l'affectation des résultats des comptes administratifs sus-indiqués ;

SUR rapport de monsieur le Directeur général des services départementaux et de monsieur le Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse des Savoie agissant par délégation de madame la Directrice interrégionale ;

SUR proposition de monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et de monsieur le Directeur général des services départementaux.

ARRÊTENT

Article 1 - Une dotation globale complémentaire d'un montant de 170 246,31 € (cent soixante-dix mille deux cents quarante-six euros et trente-et-un cents) est attribuée à l'association le Val de Crêne reprenant les résultats des comptes administratifs 2024.

Article 2 - Le versement de cette dotation complémentaire s'effectuera en un seul versement dès publication de cet arrêté.

Article 3 - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 – Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Région Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site Internet du Département de la Savoie ;

Chambéry, le 10 DEC. 2025

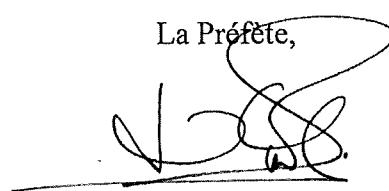
Le Président,



Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET

La Préfète,



Vanina NICOLI
11 DEC. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

